是风了则是一风的(1)50。

THIAVILLE SITE MEURTHE

** BIENVENUE **

La procédure mise en place pour procéder au remplacement de Mr Henri NEUHASER qui prendra sa retraite en novembre, est arrivée à son terme et la Commission mise en place a procédé eu choix de l'ouvrier d'entretien qui assurera dès le ler septembre le remplacement utile.

Il s'agit de Mr Patrick BERNARD domicilié à Lunéville. Il est agé de 34 ans, marié, 2 enfants (3 et 7 ans). Actuellement au chômage, il a passé de nombreuses années chez Trailor, posséde le BEPC, un BEP de mécanicien monteur soudeur freineur et électricité. IL est titulaire de l'ensemble de permis de conduire, de cariste, etc...

Il habitera avec sa famille Thiaville dans l'appartement de fonction au-dessus de la Mairie, après l'avoir restauré au hiveau des peintures et tapisseries.

Je démande à chacun de lui réserver le meilleur accueil ainsi qu'à son épouse et à ses enfants et de lui faciliter la tâche dans ses nouvelles fonctions.

** CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES**

Le samedi 16 juillet, le jury communal présidé par MR Roger EZHARD ler Adjoint, assisté de Messieurs Pierre Catherine. André Fresse. Gérard Georges. Vittoré Pittovel. Alain Pavoz. Jean Dony. Mesdames Yvette Benoit. Francine Cuny. Jeanne Oliot, ont parcouru les rues du village et établi le classement en tenant compte des dégâts qui ont été dûs à l'orage de grêle du 14 juillet.

Il a arrêté, en fonction du nombre de points obtenus, le classement suivant :

ler DEMANGE André Rue de la Libération	82 points 300 Fr
ERHARD Roger Rue de Fagnoux	17 points "hors concours"
2° COLIN LUcien Rus de la côte	69 points 250 Fr
3° VAUTRIN Bernard Les Hayottes	68 points 200 Fr
4° MICHEL Georges Rue [1] sate	66 points 150 Fr
5° SOLINSKI GeorgesRue de la Gare	64 points 120 Fr
6° COUTREY Maurice Rue de Fagnoux	64 Points 120 Fr
7° LAURENI Michel Les Hayottes	62 points 100 Fr
BENOIT Yvette Rue de Fagnoux	60 points "hors concours"
OLIOT Jeanne Rue delagnoux	58 points "hors concours"
7 GEORGES Bernard Rue Gal Paradis	62 points 100 Fr
GEORGES Jean Rue Bellevue	56 points "hors concours"
9° DURAND François Rue des Vosges	54 points 00 FR
10° CUNY André Rue de Fagnoux	54 points 80 FR





Remercions egalement toutes les personnes qui ont fourni un effort pour fleurir leur village.

Notons aussi l'effort particulier effectué par nos employés communaux pour l'entretien de nos bacs à fleurs.

Le jury d'arrondissement passera prochainement dans nos murs pour constater nos décisions.

Merci à tous et rendez vous à l'annee prochaine

R. E.

** Rappel Entre Nous de JUin 1994**

" CHARDONS "

Suite à certaines réclamations, nous rappelons que l'échardonnage est une obligation prévue par le Code Rural.

Il appartient aux propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers, de procéder à la destruction des chardons dans les parcelles qu'is possédent pour empêcher la floraison.

A noter que les personnes n'étant pas en mesure d'effectuer elles-mêmes cet entretien obligatoire ou qui ne trouvent personne pour s'en charger, peuvent s'adresser à l'A.D.M.R. du Canton de Baccarat (aide à domicile en milieu rural) qui est agrée et peut envoyer une personne pour ce travail.

S'adresser à vos correspondantes locales :

Mmes Yvette Benoit Tel: 83.71.42.26 ou

Mme Edith Zinutti Tél: 83.71.40.55. pour tous renseignements utiles.

** CHEMIN COMMUNAL DE GRANDRUPT** ARRETE MUNICIPAL N° 7/1994

Par suite de nombreuses réglamations de la part des riverains et la demande formulée par la Gendarmerie de Baccarat concernant l'utilisation de ce chemin par des engins d'un tonnage important qui détériorent ce parcours, A compter du 26 JUillet 1994, ce chemin est interdit à tout véhicule excédant 3,5 tonnes.

Cette présente interdiction ne s'appliquera pas (exceptionnellement) aux engins de la lutte contre l'incendie.

Des panneaux utiles ont été mis en place par la D.D.E de Baccarat. Le Garde - Champêtre et la Gendarmerie Nationale sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Rothe

** DANS LES REPROVISEURS DE L'HISTOIRE **

1 Août 1994 : Création de la 3ème Armée américaine aux ordres de Patton.

Le Gal Bradley prend le Commandement du 12e pompe d'armées.

La 2e D.B. (Leclerc) débarque à Utah Beach.

3 Août 1994 : Prise de Dinan par les américains.

4 Août 1994 : Libération de Rennes par le Se corps américain. A Alger le gouvernement provisoire de la République (GPRF) annule tous les actes du gouvernement de Vichy.

5 Août 1994 : Vannes, Mayenne et St Malo sont libérés.

6 Août 1994 : Libération de Laval.

7 Août 1994 : Contre attaque allemande.

8 Août 1994 : Le Mans est libre. Les allemands résistent à Avranches. Les canadiens sont arrêtes devant FALAISE.

9 Août 1994 : Le GPRF rétablit la liberté républicaine sur les territoires libérés.

10 Moût 1994 : Les américains entrent à Nantes. Von Choltitz nommé la veille prend le commandement du "Grand Paris". Début de la grève des cheminots en région parisienne.

11 Août 1994 : Les américains atteignent Alençon et Chateaudun.

12 Août 1994 : Les américains et la 2e D.B. propessent sur Argenton.

13 Août 1994 : Ordre de Bradley d'arrêter la propession.

15/16 Août 1994: Déparquement franco-américain sur les côtes de Provence (Gal Patcn Gal De Lattre). Encerclement des troupes allemandes dans la poche de Falaise, Patton atteint Orléans. La police parisienne se met en grève.

19 Août 1994 : Insurrection générale à Paris.

20 Août 1994 : Investissement de Toulon.

24 Août 1994: Un détachement de la 2e D.B. atteint l'hôtel de ville de Paris à 21h50.

25 Août 1994 : La 2e D.B. entre dans Paris et obtient la capitulation de Von Choltitz.

26 Août 1994 : Descente triomphale des Champs Elysés par le Gal de Gaulle.

27 Août 1994 : Violents combats au Pourget. Capitulation des derniers défenseurs de Toulon.

28 Août 1994 : Liberation de Marseille

" de Rouen et de Reims Transfert du GPRF d'Alger à Paris



** NOTRE BAIN QUETIDIEN **

La boulangerie MULLER sera fermé du mardi 30 août inclus au mardi septembre inclus.

Un dépôt de pain fonctionnera en Mairie selon les modalités suivantes:

- ouverture de 9h15 à 11h00
- inscription des commandes le dimanche 28 août
- paiement du pain lors de la commande

** OFFICES RELIGIEUX **

21 août	10h30	Office à	Bertrichamps
27 août	18h00	Office à	Lachapelle
28 août	9h00	Office à	Bertrichamps
4 septembre	10h30	Office à Th	iaville

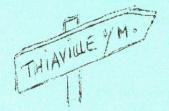
LA VIE DU VILLAGE

Le 26 juillet 1994 est né à Saint-Dié Mickaël Edouard Couturier, fils de Mr et Mme Couturier, domiciliés 12 Lotissement des Hayottes à Thiaville sur Meurthe.

Nos meilleurs voeux au bébé et nos félicitations aux parents et grandsparents.

Nouveaux habitants : MOnsieur Claude ROBERT et Mademoiselle Danielle Claude ainsi que leur fille Jennifer ont emménagés fin juin au Nº 43 de la rue de Fagnoux. NOus leur souhaitons uns cordiale bienvenue dans

notre village.



** DICTON DU MOIS**

Tinneûrre en oû Grousses grappes et boin moût.

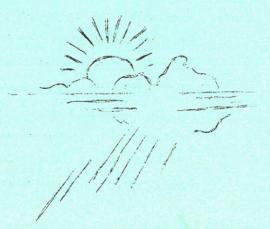
> Tonnerre en août Grosses grappes et bon moût.

E lé Saint Laurent

On mo l'houho l'ovant.

A la Saint Laurent On met la houe à l'avant.

9 . 1 1 2 4 3 4 3 4



E lè Saint -Claire Eul slo beille duhh.

> A la Saint -Claire Le soleil donne durement.

Manre vôdijon

Manre Somption Mauvaise Assomption Mauvaise vendange.

E lè Saint Barthélémy L'èchêlle au cmati.

> A la Saint Barthélémy L'échelle au pommier.

** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART **

Foyer Rural

Rallye AUto 1994

3 juillet .

"Une journée formidable" sous le signe du soleil et de l'amitié.

Ils étaient 5 jeunes du Foyer de Thiaville à prendre la décision d'organiser "Le Rallye auto" (abandonné depuis 2 ans par manque d'organisateurs). Depuis le mois de Février, ils se sont mis au travail:

- Prévoir le parcours
- Prévoir des questions
- Prévoir des jeux

Ainsi qu'un endroit pour le pique-nique.

Bref ils n'ont ménagé ni leur temps ni les kilomètres parcourus dans la campagne pour trouver le Parcours idéal et sacrifié de nombreux week-ends.

- Ils avaient même fait le pari de réunir les habitants sympathiques de deux villages voisins, Thiaville et Sainte-Barbe.
- Soyez rassuré les jeunes, vos efforts n'ont pas été vains.
- Le Rallye était très réussi.
- Le questionnaire était de qualité.
- Le parcours dans la forêt était le bienvenu par cette chaleur.
- Les jeux très dynamiques.

Le soleil et la bonne humeur étaient aussi de la partica

- " Vous nous avez fait passer une journéé formidable" ont déclaré les participants, vous les organisateurs dynamiques, sans oublier, les habitants de Sainte-Barbe. Car c'est un peu grâce à vous que le rallye a pu se réaliser.... puisque 7 voitures participants au rallye, 5 ont démarrées de Sainte-Barbe et seulement 2 de Thiaville.
- " J'oubliais! Merci pour les tracs très réussis, distribués chez les habitants". Encore bravo les jeunes.

La Présidente

Prochaines sorties

Le samedi 3 septembre " EUROPAPARK "

En Octobre : Visite de la base d'Ochey

La dernière sortie à Nancy pour "La passion du Christ" a été une réussite

22 personnes étaient inscrites à Thiaville.

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE/Meurthe

Directeur : Jacquel Michel

"Depuis le bouge susdit jusqu'à la tâche qui se trouve au coin de la maison de la veuve Pierre MICHEL il sera fourni quatre cent cinq corps de sapin neuf faisant mille deux cent quinze mètres de longueur sur vingt huit centimètres de diamètre.

Les dits corps seront de calibre de huit centimètres. La tâche sera remplacée par une autre neuve en bois de chêne de trois mètres de hauteur sur un équarrissage de vingt huit à vingt huit centimètres. Elle sera fichée en terre jusqu'à la concurrence d'un mètre afin qu'elle ait la sollidité convenable et qu'on ne puisse l'arracher.

Au haut de ladite tâche ou corps montant, il sera posé un plaque en fer battu avec une clef pour la tenir fermée et empêcher par ce moyen qu'on aille chancher la distribution des Eaux.

De cette tâche les Eaux se distribueront en deux parties dont une à droite et l'autre à gauche : celle à droite fournira l'eau à deux fontaines et coulera devant la maison de la Veuve Piton ; pour cet effet Lafile de corps sera relevée et remplacée par une neuve de calibre ordinaire sur quarante huit mètres de longueur et vingt huit centimètres de diamètre. Le corps montant qui se trouve à cet endroit sera remplacé par un neuf en bois de chêne de deux mètres trente de hauteur, taillé à huit pans sur trente centimètres d'équarrissage et percé du même calibre que les autres corps.

A la hauteur d'un mètre trente centimètres au dessus du niveau du sol il sera adapté au dit corps montant un coulant en fer du diamètre de trois centimètres et de la longueur de cinquante centimètres garni d'une platine en plomb servant à le fixer et soutenu par une console en fer. Ledit corps Portera l'eau dans une auge dont nous parlerons ci-après.

L'extrémité supérieure du corps montant sera recouvert d'une platine en fer Percée de quelques petits trous pour faciliter l'action de l'air et le cour de l'eau.

En avant dudit corps et à portée du coulant il sera placé une auge en bois de chêne de quatre mètres de longueur un mètre de largeur et cinquante centimètres de hauteur, recreusée de trente cinq centimètres en lui laissant de chaque côté des bords de huit centimètres d'épaisseur et de bonnes têtes à ses extrémités.

Au défaut d'une pièce des dimensions ci-dessus l'auge pourra être faite de deux ou trois pièces de bois prises dans la largeur.

Alors les joints seront bien dressés et il sera creusé dans chaque pièce des rainures de deux centimètres carrés qui correspondront exactement à chacune des dites pièces afin de pouvoir introduire dans le vide une Languette de sapin bien sec qui puisse par le gonflement que lui causera l'humidité remplir parfaitement les rainures.

En outre les joints seront garnis de mousse ainsi que ceux de la file conduite dont il a été parlé ci devant.

Dans le dernier cas les têtes de l'auge seront traversées chacune dans leur largeur par un Boulon en fer ayant trois centimètres de diamètre à tête ronde à une de ses extrémités et à l'autre Tarraudé avec écrou et Rondelle pour pouvoir serrer au besoin.

Cette auge sera posée sur trois Racinaux de la longueur chacune d'un mètre cinquante centimètres et vingt cinq à trente centimètres d'équarrissage. Ils seront posés de champ et entaillés de la profondeur de treize centimètres sur la largeur de l'auge pour la serrer de chaque coté avec des coins. On aura soin en l'établissant qu'elle soit à une hauteur convenable et bien de niveau en tous sens.

Au terme du dernier cor montant dont nous avons parlé les Eaux seront distribuées en deux parties égales dont une coulera à gauche devant la Maison du Sieur François Bédé. Pour cet effet la file de corps sera remplacée par une neuve sur une longueur de trente six mètres.

Le corps montant et l'auge de cette fontaine seront aussi remplacés comme il est dit d'autre part.

Depuis l'embranchement il sera fourni trois cents mètres de longueur de corps comme les précédents.

La partie à gauche depuis la tâche sera aussi relevée et remplacée par une neuve sur cinquante huit mètres de longueur ainsi que le corps et l'auge comme il est dit pour les autres fontaines elle coulera devant devant la maison du Sieur Jean Claude Paradis.

2e fontaine.

"La source de cette fontaine est dans les Prés Fanoux. Le bouge est en bon état et il n'y a rien à y faire mais la file de corps est pourrie et hors d'état de servir. Elle sera levée et remplacée par une neuve comme les Précédentes sur cinq cent soixante quatre mètres et coulera devant la Maison du Sieur Dominique BOYE. L'auge et le corps montant fournis à neuf.